

**Termes de références Audit Financier pour le projet :**  
**« PADSSR – Programme d’Appui aux Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive »**

**Généralités :**

**Entité :** « BATIK International »

**Objet :** Audit du Projet : « PADSSR – Programme d’Appui aux Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive »

**Période à auditer :** 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 31 décembre 2026

**Date limite de dépôts des offres :** 25 juin 2024

**Date estimée de démarrage :** 4 juillet 2024 (lancement avec la réunion de cadrage)

**Lieux de l’audit :** Paris (au siège de BATIK International et du Planning Familial)

## Table des matières

<b>I. Avant-propos</b> .....	3
<b>II. Description du projet</b> .....	3
<b>III. Objectif de l’audit</b> .....	5
<b>IV. Organisation de l’audit</b> .....	6
<b>V. Déroulement et Etendue de l’audit</b> .....	6
<b>V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur</b> .....	6
<b>V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier</b> .....	6
<b>VI. Rapports à fournir</b> .....	7
<b>VII. Documents de référence</b> .....	7
<b>VIII. Proposition technique et financière</b> .....	7
<b>IX. Traitements des applications</b> .....	8
<b>IX.1 Evaluation des applications</b> .....	8
<b>IX.2 Budget</b> .....	8
<b>X. Envoi des offres</b> .....	8
<b>XI. Annexes</b> .....	9
<b>X.1 Budget du Projet</b> .....	9
<b>X.2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement</b> .....	10
<b>X.3 Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social</b> .....	16
<b>X.4 Description du projet (extrait du contrat de subvention AFD)</b> .....	21

## I. Avant-propos

BATIK International est engagée depuis 1998 avec d'autres OSC du Sud Global (Maghreb, Egypte et Vietnam) en faveur de l'empowerment des femmes et des jeunes dans le domaine de l'égalité des genres, du travail décent et de la lutte contre tout type de violences. A ce titre, l'association a développé une solide expertise sur les questions de genre-intersectionnel, empowerment, de renforcement des capacités des organisations de la société civile avec une approche participative, de la coordination de dynamiques pluri-acteurs et actrices, de la capitalisation et de l'évaluation orientée changement.

## II. Description du projet

Né de la volonté d'améliorer l'autonomie des jeunes et des femmes quant à leur santé sexuelle et reproductive, le projet PADSSR vise à contribuer à l'autonomisation des jeunes et des femmes par la promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive incluant l'amélioration de l'accès à la planification familiale, l'accès à l'éducation complète à la sexualité et à l'avortement des personnes accompagnées au Tchad, à Madagascar, au Burkina Faso, au Vietnam et en Tunisie.

Le projet en est à sa première phase. Le projet est réalisé en consortium avec le Mouvement Français du Planning Familial. Ce dernier travaille depuis plus de 20 ans avec des associations au Burkina Faso, Tchad et Madagascar. Les associations partenaires du MFPF seront :

- Le Burkina Faso : Réseau National des Associations œuvrant pour la Santé Reproductive, les Droits et le Genre (RENASAGE) et MAIA
- A Madagascar : FISA et le Mouvement Malgache pour le Planning Familial
- Au Tchad : ASTBEF

Au Vietnam, BATIK International réalisera les activités prévues grâce à son antenne à Hanoï et à la VINAFPA.

En Tunisie, BATIK International s'appuiera sur des associations engagées dans la sensibilisation auprès des jeunes. Les associations sont en cours d'identification et feront l'objet d'une demande d'ANO auprès de l'Agence Française de Développement.

Les activités prévues par le projet consistent en l'organisation d'ateliers et d'évènements de sensibilisation et de formation auprès des jeunes, des femmes, des professionnel·les de l'éducation, des agents de santé ; l'appui financier à des jeunes pour la réalisation de microprojets ; la réalisation de supports de communication, l'organisation de séminaires d'échanges de pratiques, l'appui matériel à des cliniques de prise en charge des jeunes et des femmes, l'organisation de réunions de plaidoyer, la production d'études, de supports de formation, de communication et de capitalisation.

Le projet est financé par :

- L'Agence Française de Développement (le projet est une Convention-Programme labellisée Fonds de Soutien pour les Organisations Féministes)
- Et la Ville de Paris.

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD (une description détaillée du projet est disponible en annexe 4) :

Durée	36 mois
Budget total contractuel	1 254 165 €

Lieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vietnam (dans la région de Hanoï),</li> <li>• Tunisie (à Sfax),</li> <li>• Tchad (à N'djaména),</li> <li>• Madagascar (à Antananarivo, Antsirabe, Miarinarivo et Ambositra)</li> <li>• Burkina Faso (à Ouagadougou et Bobo Dioulasso).</li> </ul>
Objectifs de l'action	<p>Objectif Global : Contribuer à l'autonomisation des jeunes et des femmes par la promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive incluant l'amélioration de l'accès à la planification familiale, l'accès à l'éducation complète à la sexualité et à l'avortement des personnes accompagnées au Tchad, à Madagascar, au Burkina Faso, au Vietnam et en Tunisie</p> <p>Objectifs Spécifiques</p> <p><u>Objectif Spécifique 1</u> : Accompagner les femmes et les jeunes dans leurs choix et la prise de décisions éclairées quant à leurs vies affectives et relationnelles</p> <p><u>Objectif Spécifique 2</u> : Favoriser l'amélioration des pratiques des professionnel·les impliqué·es dans la planification familiale et l'ECS pour assurer des sessions d'informations durables, adaptées aux besoins des femmes et des jeunes</p> <p><u>Objectif Spécifique 3</u> : Accompagner les pouvoirs publics dans la prise en compte du caractère essentiel des DSSR, de l'égalité de genre et du libre choix, passant notamment par la mise en œuvre d'une prise en charge adaptée aux besoins des femmes et des jeunes</p>
Bénéficiaires directs	9 377 personnes, dont 50% de filles et de femmes, comprenant 6 034 jeunes de 10 à 24 ans (dont 50% de filles)
Bénéficiaires indirects	8 900 personnes, dont 50% de filles et femmes, dont 80% sont des jeunes de 10 à 24 ans
Résultats attendus	<p><b>R.1 : Prévention</b> : les connaissances des personnes, particulièrement des jeunes et des femmes, sont renforcées pour garantir leur libre choix et la prise de décisions éclairées.</p> <p><b>R.2 : Formation et accessibilité</b> : en matière de santé sexuelle et reproductive, de vie affective et relationnelle, les femmes, les filles et les jeunes ont accès à des méthodes et des services de soins ainsi que de prévention de qualité et adaptés à leurs besoins</p> <p><b>R.3 : Plaidoyer</b> : les barrières à une éducation complète à la sexualité effective, à la planification familiale et au droit à l'avortement sont documentées en vue de promouvoir l'adoption de politiques publiques favorables à leur meilleure prise en compte</p>
Activités principales	<p><b>Activités pour R1 :</b></p> <p>Activité 1.1 : appui au renforcement des compétences et connaissances des pairs-éducateur·rices (Madagascar, Tchad, Burkina Faso)</p> <p>Activité 1.2 : organisation d'ateliers d'ECS auprès des jeunes et adultes (leaders et parents), adaptés à leur contexte (tous les pays)</p>

	<p>Activité 1.3 : formation ECS des professionnel·les de la jeunesse intervenant dans des établissements scolaires et des enseignant·es (Tunisie, Madagascar, Burkina Faso)</p> <p>Activité 1.4 : mise en place d'activités de sensibilisation par les pairs-éducateurices via des bourses (Madagascar, Tchad Burkina Faso, Vietnam)</p> <p>Activité 1.5 : échange d'expériences en termes de sensibilisation sur l'ECS entre les jeunes et les pairs-éducateur-rices (tous les pays)</p> <p><b>Activités pour R2 :</b></p> <p>Activité 2.1 : formation de formateur·rices et d'infirmier·es scolaires pour le renforcement de leurs compétences sur la santé sexuelle, la PF et les VBG (Madagascar, Tchad, Burkina Faso)</p> <p>Activité 2.2 : sensibilisation sur la contraception et l'avortement via des campagne de sensibilisation avec une orientation vers les PF (Tunisie, Vietnam)</p> <p>Activité 2.3 : appui aux cliniques mobiles et à la PEC (Madagascar, Burkina Faso)</p> <p><b>Activités pour R3 :</b></p> <p>Activité 3.1 : Etudes sur le coût social et économique des avortements clandestins à Madagascar et sur l'accès à la planification familiale pour les adolescentes au Vietnam</p> <p>Activité 3.2 : Appui au renforcement des actions de plaidoyer national et local (tous les pays)</p> <p>Activité 3.3 : Capitalisation et échanges de pratiques sur les stratégies de plaidoyer, le pair à pair et les expériences de sensibilisation auprès des jeunes et des femmes (tous les pays)</p>
--	---

### III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par BATIK International, financé à hauteur de 80% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par BATIK International pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)

- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

## IV. Organisation de l'audit

### IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

### IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement : Paris :

- au siège de BATIK International, situé 64, rue Clisson, 75013 et au siège du MFPP, situé 4 square Saint Irénée, 75011

## V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

### V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

### V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de BATIK International ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

## VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (31 décembre 2026). Le rapport d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

⇒ La liste de vérification (cf. annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

## VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre BATIK International et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD : Projets sélectionnés à partir de l'AMI 2019 : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2020-04-10-34-35/guide-methodologique-initiatives-avril-2020.pdf>
- Conventions entre BATIK International, le MFPP et les partenaires du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au (28 février 2027)
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

## VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à BATIK International :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du/de la consultant (3 pages maximum) ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

## IX. Traitements des applications

### IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante:

Critères	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	<i>10%</i>
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	<i>10%</i>
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	<i>10%</i>
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
<b>OFFRE FINANCIERE</b>	<b>50%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet PADSSR et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

### IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 10 000 euros toutes taxes comprises. Le devis doit être adressé à BATIK International, chargé de la facturation de la prestation.

## X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : Audit - PADSSR, impérativement aux adresses suivantes : [contact@batik-international.org](mailto:contact@batik-international.org) avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 25 juin 2024

## XI. Annexes

### X.1 Budget du Projet

N° projet : Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévisionnelles /total dépenses prévisionnelles (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
<b>1- Immobilier, équipements technique et mobilier</b>				
- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures.			0	0%
			0	0%
- Dont équipements techniques et véhicules				
Ordinateurs & imprimantes	4 200	3 700	500	0%
Vietnam - échographe obstétrical	20 000	20 000	0	2%
			0	0%
- Dont logiciel filtrage			0	0%
			0	0%
			0	0%
- Dont mobilier			0	0%
			0	0%
			0	0%
<b>Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier</b>	<b>24 200</b>	<b>23 700</b>	<b>500</b>	<b>2%</b>
<b>2- Frais de services, achats et locations</b>				
- Dont intrants, matières premières, marchandises et autres approvisionnements				
			0	0%
			0	0%
- Dont fournitures et consommables				
Fournitures bureau	8 600	3 100	5 500	1%
Kits hygiènes menstruelles & appuis matériels aux établissements et services de soins	19 480	16 174	3 306	2%
Fournitures activités (sensibilisation, formations, plaidoyer)	16 826	8 167	8 659	1%
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)				
Location bureau	23 166	6 303	16 864	2%
Location de véhicules	11 832	7 187	4 645	1%
Location salles (sensibilisation, formations, plaidoyer)	38 283	21 496	16 787	3%
- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion				
			0	0%
			0	0%
- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)				
Frais téléphone, internet, licence zoom	16 656	8 518	8 138	1%
			0	0%
			0	0%
<b>Sous total 2 - Achats et services extérieurs</b>	<b>134 842</b>	<b>70 944</b>	<b>63 898</b>	<b>11%</b>
<b>3- Frais d'études, de consultations et de prestations externes (dont audit et évaluation)</b>				
- Dont frais de services spécifiques au projet (gardienage, entretien, maintenance...)				
Frais de gardienage	7 920	3 960	3 960	1%
			0	0%
- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honorariés, sous-traitance, études techniques...)				
Expertises externes intervention ateliers sensibilisation et formation	41 633	22 259	19 374	3%
Capitalisation (dont frais de publication)	15 000	0	0	1%
Prestation diagnostic & production de connaissances plaidoyer	29 500	24 000	5 500	2%
Frais de traduction	2 000	1 000	1 000	0%
Impressions supports de communication & prestations graphique support formation et communication	51 148	27 311	23 837	4%
- Dont évaluation externe				
Evaluation externe	18 000	6 000	12 000	1%
- Dont audit externe (obligatoire pour tous les projets)				
Audit externe	10 000	3 000	7 000	1%
<b>Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes</b>	<b>175 201</b>	<b>87 530</b>	<b>87 671</b>	<b>14%</b>

<b>4- Frais de voyages, de déplacements et de mission liés au projet</b>				
Billets, visas, per diem - échanges de pratiques, suivi & évaluation	39 830	11 795	28 035	3%
Frais de transport et de mission locaux	20 980	8 610	12 370	2%
			0	0%
			0	0%
			0	0%
			0	0%
			0	0%
<b>Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission</b>	<b>60 810</b>	<b>20 405</b>	<b>40 405</b>	<b>5%</b>
<b>5- Activités non ventilables (hors coût RH ou honoraires)</b>				
Frais d'organisation des ateliers et événements ECS	93 104	50 206	42 898	7%
Bourses aux jeunes et pair-éducateur.rices	25 897	8 552	17 344	2%
Frais de formations/sensibilisation des formateur.rices, professionnel.les de santé, de l'éducation, des parents et des leaders	31 262	18 697	12 565	2%
Organisation de séminaires d'échanges de pratiques	10 814	1 750	9 064	1%
Plaidoyer & réseaux - organisations formation, rencontres, réunions	29 595	10 978	18 617	2%
			0	0%
			0	0%
			0	0%
<b>Sous total 5 - Activités non ventilables</b>	<b>190 672</b>	<b>90 183</b>	<b>100 488</b>	<b>15%</b>
<b>6-Ressources Humaines (renvoi à l'Onglet "Répartition RH" à compléter obligatoirement)</b>				
<b>Personnel terrain</b>				
Personnel expatrié			0	0%
Personnel en appui ponctuel			0	0%
Equipe terrain technique	260 305	130 152	130 153	21%
Equipe soutien	67 536	33 773	33 763	5%
<b>Personnel siège dédié au projet</b>				
Equipe technique	226 584	113 292	113 292	18%
Equipe soutien			0	0%
<b>Personnel valorisé</b>				
<b>Sous total 6 - Ressources Humaines</b>	<b>554 425</b>	<b>277 217</b>	<b>277 208</b>	<b>44%</b>
<b>Sous total 7 - Fonds redistributifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>1 140 150</b>	<b>569 980</b>	<b>570 170</b>	<b>91%</b>
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)			0	0%
<b>C-Total coûts directs (A+B)</b>	<b>1 140 150</b>	<b>569 980</b>	<b>570 170</b>	<b>91%</b>
<b>D-Coûts indirects</b>	<b>114 015</b>	<b>56 998</b>	<b>57 017</b>	<b>9%</b>
- % maximum de la ligne C (défini dans l'AMI concerné)	114 015	56 998	57 017	9%
<b>TOTAL GENERAL (C+D)</b>	<b>1 254 165</b>	<b>626 978</b>	<b>627 187</b>	<b>100%</b>

## X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

### LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :

Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches :

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
<b>1.2. Obligations contractuelles</b>		

Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<b>1.3. Analyse du plan de financement</b>		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?  Si vous avez constaté une variation inférieure ou supérieure à 20% du total de chacune des 8 ou 9 rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés :  - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure)		

<p>- Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « appui et suivi », les frais administratifs sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet</p> <p>- Si l'OSC a déclaré des frais administratifs à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique « appui et suivi » n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ?</p>		
<p>Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?</p>		
<p><b>1.4. Vérification du système comptable</b></p>		
<p>Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?</p>		
<p>Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?</p>		
<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?</p>		
<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?</p>		
<p><b>1.5. Contrôle des dépenses</b></p>		
<p><b><u>Conformité à la législation applicable</u></b></p> <p>- Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ?</p>		

<p>- Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention.</li> <li>▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat).</li> <li>▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ?</li> </ul>		
<p><b><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></b></p> <p>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</p> <p>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</p>		
<p><b><u>Dépenses de personnel</u></b></p> <p>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention?</p> <p>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</p> <p>- Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?</p> <p>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</p>		
<p><b><u>Voyage et hébergement</u></b></p>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</li> <li>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</li> <li>- Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?</li> <li>- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</li> </ul>		
<p><b><u>Les dépenses d'équipement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité &gt; 10 000 € pour les projets de terrain et &gt; 5 000 € pour ceux d'intérêt général) ?</li> <li>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ?</li> <li>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</li> </ul>		
<p><b><u>Expertises externes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</li> <li>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ?</li> </ul>		
<p><b><u>Taux de change</u></b></p>		

<p>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié?</p> <p>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</p> <p>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</p>		
---	--	--

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

### X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
- 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>1</sup>;
  - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr2>;
  - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
  - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

---

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>3</sup>.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre

---

<sup>3</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>4</sup> \_\_\_\_\_

<sup>4</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_

## X.4 Description du projet (extrait du contrat de subvention AFD)

### **RÉSUMÉ DU PROJET/PROGRAMME**

Dans le monde, 257 millions de femmes qui souhaitent éviter une grossesse n'ont pas accès aux services de planification familiale. Une femme meurt toutes les neuf minutes des suites d'un avortement clandestin. Les services et droits en matière de DSSR ne sont toujours pas acquis dans de nombreux pays, notamment pour les jeunes qui sont insuffisamment informé-es et accompagné-es. C'est le cas au Tchad, Burkina Faso, Madagascar, Vietnam et Tunisie. Face à ces constats, un consortium d'associations compétentes sur les enjeux liés à la santé sexuelle et reproductive, avec une approche droits et genre, se sont associées pour promouvoir les DSSR grâce à l'amélioration de l'accès à la planification familiale, à l'IVG et à l'ECS. L'approche du programme PADSSR se décline en trois axes : la prévention, l'accessibilité et la formation, et le plaidoyer.

### **LOCALISATION DU PROGRAMME**

- A. Commune(s), districts(s) et région(s) où se déroule le projet/programme  
Le projet aura lieu : au Vietnam (dans la région de Hanoï), en Tunisie (à Sfax) ; au Tchad (à N'djaména), à Madagascar (à Antananarivo, Antsirabe, Miaryarivo et Ambositra) et au BurkinaFaso (à Ouagadougou et Bobo Dioulasso).
- B. Le projet/programme est-il réalisé intégralement ou partiellement dans une zone sensible (zone orange et/ou rouge du MEAE) ?  
Le projet PADSSR se déroule dans une zone orange pour le Tchad (N'djaména) et une zone rouge pour le Burkina Faso.

### **INFORMATIONS DU PROGRAMME**

- A. Phase concernée : 1
- B. Calendrier du projet/programme et nombre de mois par tranche : date de démarrage envisagée : 1er janvier 2024 :
- Tranche 1 (nb de mois) : 18 mois
  - Tranche 2 (nb de mois) : 18 mois
- C. Nombre de phases prévues pour ce projet/programme : 3 (9 ans)
- D. Justification de la rétroactivité demandée, le cas échéant (et/ou si étude de faisabilité réalisée antérieurement à la date effective de démarrage du projet) : n/a

### **CONTENU DU PROGRAMME**

#### **Nombre et typologie des bénéficiaires/publics ciblés :**

**Nombre de bénéficiaires direct-es :** 9 377 personnes, dont 50% de filles et de femmes, comprenant 6 034 jeunes de 10 à 24 ans (dont 50% de filles)

**Nombre de bénéficiaires indirect-es :** 8 900 personnes, dont 50% de filles et femmes, dont 80% sont des jeunes de 10 à 24 ans

#### **Présentation de la cohérence interne du projet**

Face aux nombreux enjeux et à l'environnement institutionnel et de la société civile des différents territoires, le projet PADSSR est prévu pour 3 phases de 3 ans. La vision du projet PADSSR vise à ce que, d'ici 10 ans, **les femmes et les jeunes aient les informations adaptées, renforcé leur autonomie d'action et de décision, aient identifié les réseaux et les structures pouvant répondre à leurs besoins en santé sexuelle dans les territoires et leur bassin de vie**. Pour l'atteindre il est nécessaire que l'accès aux soins de SSR et à l'ECS soient renforcés et améliorés.

Pour cette première phase de 3 ans, le projet vise à ce que les femmes et les jeunes des territoires accèdent à des informations justes sur la sexualité et à des soins adaptés. C'est pourquoi, la phase 1 du projet PADSSR est déclinée en trois axes d'interventions :

1. **Prévention** : les femmes et les jeunes des territoires d'intervention auront une meilleure connaissance de leurs DSSR via l'ECS. Le projet organisera des espaces de sensibilisation, de prise de conscience et d'échanges pour les jeunes et les femmes.
2. **Formation et accessibilité** : les agent-es de santé et les professionnel-les de la jeunesse sont des acteurs et actrices clés pour la pérennisation de l'accompagnement de l'appropriation des DSSR par les jeunes et les femmes. Elles/Ils seront à la fois formé-es à des procédures de prise en charge et de gestion, pour garantir un accueil et une écoute non jugeante et inclusive. En complément de cet appui, elles/ils recevront un soutien matériel de manière à avoir les stocks d'intrants suffisants pour répondre aux besoins des publics accueillis.
3. **Plaidoyer** : un changement institutionnel est aussi nécessaire pour l'accès à des services et des informations sur les SSR de qualité. C'est pourquoi, le projet s'attachera à produire des connaissances et contribuer aux actions de plaidoyer locales. Ceci ayant pour objectif d'influencer les pouvoirs publics quant à une meilleure considération des DSSR, en particulier le droit à l'avortement et l'accès à une ECS de qualité

#### **ET spécifique convention programme :**

La vision a été travaillée de façon participative lors de la construction du projet, BATIK International et le Planning familial ont sollicité leurs partenaires pour réfléchir au futur rêvé.

**Au niveau des populations**, les membres du programme souhaitent voir des femmes et des jeunes jouissant d'une autonomie corporelle. Des jeunes, des femmes et des hommes qui prennent en main leur destinée et qui peuvent décider sur leur santé sexuelle et reproductive.

Pour y parvenir, les membres du programme identifient plusieurs changements préalables :

- Que les femmes et les jeunes aient accès à des informations et des services de soins de qualité, sans contrainte et de manière adaptée ;
- Que l'ECS soit de plus en plus reconnue par les institutions publiques et les sociétés ;
- Que les institutions publiques respectent leurs engagements internationaux et prennent en considération les recommandations des sociétés civiles.

**A leur niveau**, les membres du programme souhaitent renforcer leurs pratiques pour proposer des services toujours plus adaptés aux besoins des populations, être davantage reconnus, et consolider leurs modèles économiques.

#### **La plus-value de ce programme :**

Alors que des moyens importants sont mis à disposition de programmes ultraconservateurs pour contrer les droits humains, les organisations/mouvements féministes fonctionnent avec des budgets très serrés. Ce programme va permettre à des organisations féministes de souffler dans la recherche de financements et de se concentrer sur la défense des droits des femmes et des jeunes, à travers la mise en place de services de qualité.

#### **Les principales opportunités sont :**

- l'expertise du Planning familial et l'expérience de collaboration avec les associations partenaires ;
- la connaissance des organisations entre elles, et donc les relations de confiance et de bienveillance existantes entre les membres du programme ;
- les expériences de chaque organisation sur des terrains d'intervention divers et variés, travaillant depuis des années avec les groupes de populations ciblées sur la thématique des droits des femmes et des jeunes, des DSSR ;
- la volonté de toutes les organisations engagées dans le programme de renforcer leurs compétences.

#### **Les principales contraintes sont :**

- Les normes culturelles et croyances qui mènent les personnes à adopter des comportements qui les exposent aux risques et autres problèmes de SSR ;
- la faible disponibilité des services de santé dans certains territoires ;
- le contexte de crise (politique, sécuritaire, économique) dans certains territoires du projet;
- les mouvements anti-choix et anti-genre qui se développent et se renforcent.

### **Prise en compte du genre et de la thématique « jeunesses »**

Comme présenté dans la partie diagnostic, les femmes et les jeunes se retrouvent en situation de vulnérabilité vis-à-vis de leurs DSSR, ayant pour conséquence une perte d'autonomie (pouvoir de dire, d'agir et de se protéger), en particulier pour les jeunes filles. L'intégration d'une approche genre transformative et de la thématique « jeunesses » est primordial pour répondre à la fois aux besoins pratiques des femmes et des jeunes (accéder à des services de prise en charge adaptés à leurs besoins ainsi qu'à des informations de qualité pour une meilleure prise de décision) et à des intérêts stratégiques qui visent à inscrire, sur le long terme, l'importance de la considération des DSSR. Les femmes et les jeunes seront les cibles direct-es du projet PADSSR. Elles/Ils participeront aux différents ateliers de sensibilisation et à des échanges de pratiques. Les thématiques abordées lors des ateliers se feront en accord avec leurs besoins et attentes.

Dans une perspective d'empowerment émancipateur, des jeunes seront soutenus dans leur rôle de pairs-éducateurs. Elles/Ils seront renforcé-es individuellement (renforcement des connaissances, confiance en soi, capacités d'animation, etc.) pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur les DSSR au niveau collectif, au sein de leur communauté. Les pairs éducateurs seront amenés à renforcer leurs liens et leurs apprentissages lors de temps d'échanges de pratiques.

La perspective de genre intersectionnelle sera également mobilisée pour l'accompagnement et la formation des associations partenaires. Des outils issus de l'éducation populaire seront utilisés pour favoriser la pleine participation et mobiliser les savoirs situés des participant-es.

### **Objectif global :**

Le projet PADSSR vise contribuer à **l'autonomisation des jeunes et des femmes** par la **promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive** incluant **l'amélioration de l'accès à la planification familiale**, **l'accès à l'éducation complète à la sexualité** et à **l'avortement** des personnes accompagnées au Tchad, à Madagascar, au Burkina Faso, au Vietnam et en Tunisie.

### **Indicateur d'impacts/effets :**

20% des jeunes et femmes considèrent qu'elles/ils sont plus libres de faire des choix pour elles/eux-mêmes quant à leur vie affective et sexuelle

### **Objectif spécifique 1 :**

Accompagner les femmes et les jeunes dans leurs choix et la prise de décisions éclairées quant à leurs vies affectives et relationnelles

### **Indicateur d'impacts/effets :**

30% des jeunes, dont des pairs-éducateur-rices, deviennent des relais de messages en faveur des DSSR et de l'égalité de genre auprès de leurs pairs et dans leur entourage

### **Résultat 1 :**

**Prévention** : les connaissances des personnes, particulièrement des jeunes et des femmes, sont renforcées pour garantir leur libre choix et la prise de décisions éclairées.

### **Indicateurs de résultat :**

- 72 professionnel·les des jeunesses améliorent leurs capacités d'animation et leurs connaissances sur les DSSR
- 9096 jeunes, pairs-éducateur-rices, femmes et adultes améliorent leurs connaissances sur leur SSR et leur analyse critique sur les DSSR

### **Activité 1.1 : appui au renforcement des compétences et connaissances des pairs-éducateur-rices (Madagascar, Tchad, Burkina Faso)**

**Tchad** : un atelier de 4 jours avec les jeunes MAJ à N'Djaména (réseau des jeunes de l'ASTBEF) permettra le partage d'outils d'animations, en lien avec le groupe jeunes du Planning, composé de jeunes militant-es et de jeunes professionnel-les. L'atelier sera l'occasion de co-construire des activités desensibilisation et des outils de communication adaptés aux jeunes (numérique, stickers, capsules pédagogiques et numériques, affiches...), portant sur l'éducation à la sexualité, les droits des jeunes... **Madagascar** : des jeunes pairs-éducateur-rices (PE) seront identifié-es en lien avec les infirmeries scolaires dans 4 établissements scolaires (Antananarivo Nord, Miarinarivo, Ambositra, Antsirabe). Puiselles/ils participeront à une première session initiale de 3 jours en co-animation avec l'infirmier-èrescolaire qui sera formé-e sur les DSSR (résultat 2). Puis les pairs-éducateur-rices se rencontreront régulièrement, une demi-journée par mois, sous la forme de club d'échanges et de renforcement des capacités, des pratiques d'animation et de co-construction de sessions de sensibilisation des pairs.

**Burkina Faso** : des formations en cascade permettront à des formatrices et animatrices locales de renforcer les compétences des pairs-éducateur-rices du programme. Le travail démarrera donc par des formations de formatrices/animatrices. A la différence des programmes précédents, où 10 formatrices et une vingtaine d'animatrices étaient mobilisées de manière ponctuelle sur certaines activités, il a été décidé, en concertation avec les partenaires, de salarier 2 formatrices et 2 animatrices pour chaque ville. Ceci permettra de professionnaliser des personnes qui seront pleinement mobilisées sur le programme. Les formatrices et animatrices identifiées ont précédemment été renforcées dans le cadre de programmessuccessifs du Planning Familial, depuis les années 2000s : RRS, SSDG, jusqu'au PADSj entre 2021 et 2023. Elles seront renforcées sur des thématiques spécifiques et sur certaines techniques d'animation issues de l'éducation populaire, afin de pouvoir former efficacement des jeunes, des adultes, des professionnel-les de santé.

A la suite de ces formations, les formatrices poursuivront le renforcement des capacités des jeunes pairs-éducateur-rices du programme PADSj précédent. En plus de ces jeunes (22 à Ouagadougou et 16 à Bobo Dioulasso), 24 nouveaux jeunes seront identifié-es et intégré-es au programme (12 par ville), constituant une nouvelle cohorte. Comme pour la cohorte déjà existante, les critères de sélection seront les suivants

: présence dans une des classes qui bénéficieront des séances d'éducation sexuelle, engagement dans les associations de quartier, âge et sexe (parité). Leur formation initiale sera de 4 jours, puis la formation continue d'un jour par mois. Les sessions seront organisées au sein des associations partenaires. Les formatrices seront chargées de la formation et de l'encadrement des PE. Elles interviendront en binôme. Le premier résultat attendu porte sur l'empowerment de ces PE, pour un changement de comportement individuel durable. Le second porte sur leur capacité à mobiliser leurs pair-es et à organiser des événements de sensibilisation.

**Indicateurs de suivi de l'activité :**

- 181 sessions de formations sont organisées pour les pairs-éducateur-rices
- 154 pairs-éducateur-rices sont formé-es aux DSSR

### **Activité 1.2 : organisation d'ateliers de sensibilisation auprès des jeunes et adultes (leaders et parents) sur une ECS adaptée à leur contexte (tous les pays)**

**Madagascar** : en lien avec le curriculum développé par le ministère, un curriculum et des outils d'animations seront élaborés pour être adaptés aux jeunes collégien-nes et lycéen-nes, afin de pouvoir être utilisés par les jeunes pairs-éducateur-rices et les infirmier-ières dans leurs animations auprès des jeunes.

**Burkina Faso** : Les animatrices animeront 100 séances d'éducation sexuelle globale auprès de jeunes de 10 à 24 ans, filles et garçons, en milieu scolaire et non-scolaire. Ces séances menées sous un format participatif (groupes de 20 jeunes) aborderont les thématiques suivantes : connaissance du corps, droits, prévention, contraception, VIH, violences, stéréotypes, grossesses non désirées et précoces, mariages précoces et forcés. Chaque séance dure 2h et se tient au sein de l'école, du centre jeunes ou du centre desanté.

Par ailleurs, des ateliers causeries seront organisés dans les quartiers : 40 causeries à destination des jeunes (ce qui permet de toucher des jeunes non scolarisé-es) et 30 causeries pour les adultes (parents etnotamment femmes, plus difficiles à toucher, leaders communautaires et religieux...). Pour ces causeries, les adultes formé-es dans le cadre de programmes précédents pourront être mobilisé-es pour faciliter "l'aller-vers".

**Tchad** : Afin de permettre un appui au sein du quartier, 2 sessions de sensibilisation pour les leaders communautaires et religieux (chef-fes de quartiers, chef-fes religieux) seront organisées et animées par les formatrices de l'ASTBEF (N'Djaména). L'objectif de ces sessions est de développer un environnement plus accueillant et propice à des discussions autour des DSSR : en comprenant l'importance des interventions sur les DSSR dès le plus jeune âge, les leaders seront des personnes ressources et pourront faciliter et appuyer les jeunes lors de l'organisation d'évènements et dans leur plaidoyer.

**Tunisie** : via le pôle éducation du PCPA Soyons Actif.ves, BATIK International est partenaire d'associations tunisiennes, qui travaillent depuis de nombreuses années avec des jeunes membres de clubs de citoyenneté. Ces clubs existent hors cadre scolaire. Ce sont des espaces d'échanges et de dialogues entre les jeunes et adultes, et de réflexions sur diverses thématiques autour de la citoyenneté et des droits humains. Ces clubs citoyenneté sont présents dans différents territoires en Tunisie. Dans lecadre du projet PADSSR, c'est avec les Scouts Tunisiens et Tunisian Forum for Youth Empowerment,dans la région de Sfax, que les jeunes des clubs citoyenneté seront mobilisé-es. Les jeunes habituellement éloigné-es des espaces d'information sur la vie affective, relationnelle et sexuelle participeront à des ateliers de sensibilisation (jeunes issu-es de zones sans centre de jeunes sur la SSR, jeunes des quartiers populaires, etc.).

Un catalogue d'ateliers sera produit sur la base des contenus de l'éducation complète à la sexualité déjàexistants et produits par le Groupe Tawhida Ben Cheikh et des attentes et besoins des jeunes. Ensuite, 8ateliers par an seront animés auprès des jeunes par les professionnel-les de la jeunesse. Ceux/celles-ci seront formé-es aux outils d'animation et aux thématiques dans le cadre de l'activité 1.3. A la fin d'un cycle de 8 sessions, les jeunes des clubs citoyenneté seront accompagné-es à mettre en œuvre des activités de sensibilisation de leur entourage sur ces thématiques.

C'est par la mobilisation de leurs connaissances et de leurs compétences que les jeunes seront valorisé-es et renforceront leur pouvoir d'agir, à la fois pour eux/elles-mêmes, ainsi que vis-à-vis de leur entourage.

**Vietnam** : dans le cadre du projet Hy Vong, BATIK International a noué des partenariats avec des universités à Hanoï et animé des ateliers de sensibilisation auprès des jeunes étudiant-es, membres de clubs étudiants. Les étudiant-es ont amélioré leurs connaissances sur les enjeux de genre, les violences basées sur le genre ; et leurs capacités en organisation d'activités de sensibilisation de leur entourage sur ces problématiques. Grâce au projet PADSSR, les jeunes vont aborder des thèmes liés à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Dans un premier temps, avec l'appui de la VINAFFA, un catalogue de formation sur l'éducation complète à la sexualité sera produit. Il sera adapté du catalogue It's All One produit par l'IPPF, et déjà utilisé par VINAFFA pour des ateliers de sensibilisation. Le contenu des animations proposées dans le catalogue sera adapté au contexte culturel vietnamien et traduit, ainsi qu'au différentes catégories

d'âges. Parmi les thèmes abordés, il y aura : le genre intersectionnel ; la sexualité, la santé sexuelle et reproductive et les DSSR ; les relations interpersonnelles affectives et sexuelles ; le plaisir et le consentement ; le corps et l'autonomie corporelle.

Chaque club universitaire sera composé d'environ 15 étudiant-es (tous genres et orientations sexuelles confondus, entre 18 et 24 ans pour les étudiant-es et entre 15 et 18 ans pour les lycéen-nes, de milieux sociaux divers et de parcours universitaires variés, dans la ville de Hanoï). 8 modules de sensibilisation par université seront animés. Les outils employés seront issus de l'éducation populaire dont la visée émancipatrice contribuera à la conscientisation des jeunes sur leur vie relationnelle, affective et sexuelle et leurs DSSR.

Une rencontre rassemblant les clubs de jeunes sera organisée chaque année pour renforcer les liens de solidarité et les échanges de connaissances et outils.

VINAFPA réalisera des sensibilisations au sein de 3 lycées à Hanoï. Pour les organiser, VINAFPA organisera 1 réunion de concertation avec les représentant-es du lycée, l'Union des Jeunes, et les représentant-es des parents d'élèves. Ces acteur-rices prendront connaissance du projet et participeront à la construction des temps de sensibilisation. Suite à chaque réunion, VINAFPA va organiser un événement de sensibilisation rassemblant une centaine d'élèves. Les activités lors de ces événements seront des projections-débat, des animations ludiques, des théâtres forum, etc. pour aborder la SSR avec les lycéen-nes.

Indicateurs de suivi de l'activité :

- *506 ateliers de sensibilisation à l'ECS sont organisés, dont 66 à destination de l'entourage des jeunes*
- *8942 personnes sont sensibilisées, dont 3062 adultes de l'entourage des jeunes*

### **Activité 1.3 : formation ECS des professionnel·les de la jeunesse intervenant dans des établissements scolaires (Tunisie, Madagascar, Burkina Faso)**

**Madagascar** : pour chacun des 8 établissements scolaires, le directeur-riche et 1 enseignant-e seront sensibilisé-es au cours d'une journée initiale la première année, puis une journée par an. Ces rencontres annuelles permettront de faire remonter les problématiques rencontrées par les jeunes. La journée de sensibilisation initiale et les rencontres annuelles seront co-animées avec l'infirmier-e scolaire.

**Burkina Faso** : Afin de déclencher une dynamique globale au sein des établissements, le corps éducatif bénéficiera d'une formation, comprenant des notions de DSSR, abordant l'intérêt pour les établissements d'intégrer la santé sexuelle et comment se positionner en appui des jeunes. Les formations réuniront des enseignant-es et des directeur-rices.

**Tunisie** : des animateur-rices jeunesse facilitent les clubs de citoyenneté. Elles/Ils sont issu-es du secteur de l'éducation nationale. Avant qu'elles/ils animent les ateliers avec les jeunes, 10 professionnel·les seront formé-es sur les thématiques de l'ECS (les droits des femmes, les VBG, le sexe et le genre, l'égalité de genre, la contraception, l'avortement, les relations affectives) ainsi que les outils et les méthodes d'animations. Ils/Elles seront aussi formé-es sur le rôle de facilitateur-riche, notamment pour repérer les besoins de prise en charge des jeunes (par exemple si les jeunes subissent des violences). L'attention sera portée sur l'adaptation des outils d'animation, des concepts et mots employés qui seront adaptés en fonction des âges des jeunes.

2 sessions collectives de 4 jours seront organisées la première année puis 1 session de 4 jours lors de la deuxième année. Des réunions seront aussi organisées régulièrement afin d'accompagner régulièrement les animateur-rices dans la préparation et l'animation des ateliers.

Indicateurs de suivi de l'activité :

- 38 formations à destination des professionnel·les de la jeunesse sont organisées
- 72 professionnel·les de la jeunesse sont formé·es aux DSSR

#### **Activité 1.4 : Mise en place d'activités de sensibilisation par les pairs-éducateur·rices via des bourses (Madagascar, Tchad, Burkina Faso, Vietnam)**

Les PE formé·es seront en charge de mobiliser leurs pair·es autour d'activités de sensibilisation ou d'événements qu'ils/elles organiseront dans leur école ou quartier, autour des journées internationales (journées de la contraception gratuite et planification, 25 novembre contre les violences, journée internationale des jeunes, journée internationale des droits des filles, 8 mars, journée de lutte contre le VIH/sida, etc.). Ces activités pourront porter sur \*l'éducation complète à la sexualité, les droits des jeunes, les droits des femmes, le genre, etc. Les activités retenues peuvent être diverses : session de discussion, pièce de théâtre, événement sportif, diffusion de film, campagne de communication sur les réseaux sociaux, tenue d'un stand dans l'université, etc.

Pour organiser ces activités, des bourses seront mises en place. Accompagné·es des formatrices/animatrices ou infirmier·es scolaires ou autres adultes en charge de leur suivi, les jeunes définiront leur projet et le budget associé, puis ils/elles pourront solliciter la bourse.

Au Burkina Faso, un montant de 12 000 € sera dédié à ces bourses (environ 100 activités) ; à Madagascar, le montant est de 1056 € (environ 7 activités). Au Tchad, le montant est de 840 € (environ 7 activités). Au Vietnam, le montant est de 6000€ (environ 12 activités).

Indicateurs de suivi de l'activité :

- 143 activités de sensibilisation sont organisées par les pairs-éducateur·rices via des bourses
- 154 jeunes organisent ces activités, accompagnés·es d'adultes référent·es

#### **Activité 1.5 : échange d'expériences en termes de sensibilisation sur l'ECS entre les jeunes et les pairs-éducateur·rices (tous les pays)**

Suite aux différents ateliers de sensibilisation avec les jeunes et les pairs-éducateur·rices des différents territoires, elles/ils participeront à des échanges sur leurs expériences de sensibilisation à la fois en tant que participant·es ainsi qu'en tant qu'organisateur·rices d'actions de sensibilisation. Ces échanges rassembleront des jeunes et pairs-éducateur·rices impliqué·es dans le projet. Ces temps d'échanges seront co-organisés avec les jeunes sur la base des thématiques précises qu'elles/ils souhaitent aborder, tels que l'autonomie corporelle, les DSSR, les droits des femmes, l'égalité de genre, etc. Les jeunes pourront aussi aborder les aspects contextuels de leur sensibilisation et pourront être source d'inspiration pour les autres jeunes participant·es.

2 séminaires internationaux d'échanges seront organisés entre les jeunes et les pairs-éducateur·rices à partir de la deuxième tranche. Il y aura 1 séminaire en présentiel de 5 jours et 1 séminaire à distance avec des demi-journées étalées sur 5 jours. Chaque séminaire rassemblera 40 participant·es.

Indicateurs de suivi de l'activité :

- 2 séminaires d'échanges de pratiques sont organisés
- Les séminaires réunissent 40 personnes dont 25 jeunes

#### **Objectif spécifique 2 :**

Favoriser l'amélioration des pratiques des professionnel·les impliqué·es dans la planification familiale et l'ECS pour assurer des sessions d'informations durables, adaptées aux besoins des femmes et des jeunes

*Indicateur d'impacts/effets : 20% des usager-es, notamment les jeunes et les femmes, considèrent qu'elles/ils sont accueilli-es de manière adaptée à leurs besoins spécifiques et différenciés*

**Résultat 2 : Formation & accessibilité** : les femmes, les filles et les jeunes ont accès à des services et des méthodes de soins et des services de prévention de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive, de vie affective et relationnelle, adaptés à leurs besoins.

Indicateurs de résultat :

- 39 professionnel·les de santé améliorent leurs connaissances en matière de DSSR et leur savoir-être (écoute non-jugeante, accueil respectueux et égalitaire et orientation)

**Activité 2.1 : formation de professionnel·les de santé pour le renforcement de leurs compétences sur VBG, counselling, etc. (Madagascar, Tchad, Burkina Faso)**

**Madagascar** : un·e infirmier·e scolaire sera formé·e dans chacun des 4 établissements scolaires du projet. Ceci aura lieu au cours de 3 jours de formation initiale. Puis, tous les 6 mois, un jour d'analyse de pratique et de retours d'expériences sera organisé. Avec elle/eux, les modules de sensibilisation à destination des jeunes et des pairs-éducateur·rices seront co-construits. Des documents d'évaluation des séances de sensibilisation qui seront réalisées seront aussi co-construites.

MFPP et MMPF réaliseront conjointement un référentiel malgache en matière d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Il se basera à la fois sur les expériences du projet ainsi que les référentiels existants au sein de l'IPPF et de l'OMS.

Par ailleurs, le personnel du centre d'adultes et de jeunes d'Andoharanofotsy sera renforcé au cours de 3 jours d'ateliers sur l'accueil bienveillant, le counseling, les VBG, etc. Un appui sera aussi fourni à la clinique mobile de FISA sous la forme d'un soutien matériel ainsi qu'un soutien en communication afin que la clinique soit connue par le plus grand nombre.

**Burkina Faso** : Afin de permettre un meilleur accueil des jeunes dans les centres de santé, il est prévu de former le personnel de santé de centres de santé partenaires identifiés. 12 personnes déjà formées dans le cadre du programme PADSj précédant seront renforcées et suivies, à hauteur d'une journée par ville dans chaque ville.

Aussi, pour améliorer la prise en charge des jeunes, un circuit de référencement a été mis en place lors du programme PADSj notamment sur la question des violences basées sur le genre (VBG) (réseau VBG pluri-acteurs à Bobo Dioulasso), avec les centres de santé dans chacun des quartiers. Ce circuit de référencement sera consolidé dans le cadre du programme PADSSR, via des 2 rencontres par ville avec l'établissement (direction et services concernés).

Par ailleurs, le projet PADSj a mis en lumière le manque de protection hygiéniques pour certaines jeunes filles ; confrontées à la survenue de leurs règles lors d'examens scolaires, certaines d'entre elles ne viennent pas à l'école. Le projet PADSSR permettra de mettre à disposition, notamment ces jours d'examens, des kits d'hygiène.

**Tchad** : le renforcement des capacités du personnel de l'ASTBEF se fera par la formation des formateur·rices de l'ASTBEF.

Dans un premier temps, 4 jours d'ateliers de renforcement et de co-construction des modules seront organisés avec les formateur·rices de l'ASTBEF sur les VBG, les droits à l'égalité, le counseling. Ces ateliers permettront aux formateur·rices de préparer des actions de formation des personnels de l'ASTBEF dans les antennes et centres de santé.

Ensuite, elles/ils animeront un module test de 2 jours auprès d'un groupe de personnels de N'djaména, en co-animation. A la suite de ces modules test, une généralisation des formations pourra être envisagée à la suite des 3 ans de projet.

Les formateur·rices continueront d'être renforcé·es sur les thématiques émergentes, d'être accompagnées dans l'analyse de pratiques et de retours d'expériences. Ces temps auront lieu 2 jours par an

Indicateurs de suivi de l'activité :

- 10 sessions de formation à destination des professionnel·les de santé sont organisées.
- 39 professionnel·les de santé sont formé·es.

### **Activité 2.2 : sensibilisation sur la contraception et l'avortement via des campagnes de sensibilisation avec une orientation vers les PF (Tunisie, Vietnam)**

Les médias ont une influence sur la perception des femmes, hommes et jeunes sur la SSR. En effet, ils peuvent véhiculer des informations tronquées ou fausses qui risquent d'ancrer de fausses idées reçues, réduisant ainsi l'accès par les femmes et jeunes aux services de prise en charge. Ou, comme au Vietnam, la communication en faveur de planification familiale et de contraception s'oriente principalement vers les femmes adultes mariées, laissant de côté les jeunes.

C'est pourquoi, à la fois au Vietnam et en Tunisie, des campagnes de communication seront organisées.

**Tunisie** : dans un premier temps, avec le Groupe Tawhida Ben Cheikh, il sera établi une liste référençant l'ensemble des services de planification familiale, d'accès à la contraception et d'accès à l'information sur la santé sexuelle et reproductive. Actuellement, les femmes et les jeunes éprouvent des difficultés à savoir quels sont les services de PEC existants. Une fois le référencement établi, elle sera diffusée auprès des jeunes, des structures de prise en charge des femmes et des jeunes, des centres d'hébergement accueillant des femmes ayant subi des violences, des associations d'accompagnement de femmes et jeunes migrant·es, etc. Elle sera aussi directement accessible sur le site du Groupe Tawhida Ben Cheikh. A partir de cette liste, l'ambition à plus long terme est de créer un service de télémédecine tel qu'un chat, permettant aux professionnel·les de santé de mieux orienter les femmes et jeunes.

**Vietnam** : il sera produit des supports de communication en collaboration avec VINAFFPA afin de diffuser les messages de libre choix et de droit à destination des jeunes et que les services leur soient accessibles. Ces supports consisteront en des affiches, stickers et publications sur les réseaux sociaux, notamment sur la page Instagram du projet Hy Vong, sur les réseaux sociaux de VINAFFPA. 2 campagnes de communication en ligne seront réalisées.

Indicateurs de suivi de l'activité :

- 5 campagnes de sensibilisation sur la contraception et l'avortement sont diffusées
- 3300 personnes sont touchées par les campagnes de sensibilisation

### **Objectif spécifique 3 :**

Accompagner les pouvoirs publics dans la prise en compte du caractère essentiel des DSSR, de l'égalité de genre et du libre choix, passant notamment par la mise en œuvre d'une prise en charge adaptée aux besoins des femmes et des jeunes

Indicateur d'impacts/effets : 5 institutions de l'éducation s'engagent à créer ou améliorer des curricula d'ECS

### **Résultat 3 :**

**Plaidoyer** : les barrières à une éducation complète à la sexualité effective, à la planification familiale et au droit à l'avortement sont documentées en vue de promouvoir l'adoption de politiques publiques favorables à leur meilleure prise en compte.

Indicateurs de résultat :

- 50 membres des associations partenaires améliorent leurs pratiques de plaidoyer

**Activité 3.1 : Etudes sur l'accès à l'avortement (notamment sur le coût social et économique) à Madagascar et sur l'accès à la planification familiale pour les adolescentes au Vietnam**

**Madagascar** : dans un premier temps, il y aura une identification des études réalisées ces 10 dernières années sur l'avortement à Madagascar afin d'identifier les données manquantes. Les associations à Madagascar ont partagé qu'il n'existe pas d'étude sur le coût social et économique des avortements clandestins à Madagascar. Elle sera réalisée au cours du projet PADSSR. Elle portera sur les coûts d'un point de vue individuel, familial et étatique, ainsi que sur le coût de l'illégalité de la pratique sur la poursuite des études des femmes, les décès et d'autres types de conséquences (handicap...). Cette étude sera partagée sous forme de brochure. Les recommandations seront partagées, notamment au ministère de la Santé.

Au **Vietnam**, ce sont avant tout les femmes adultes mariées qui sont ciblées par les services de planification familiale. Des tabous persistent autour de la sexualité des jeunes femmes avant le mariage et des besoins en termes de SSR des jeunes femmes mariées de moins de 19 ans. De par la société majoritairement patrilinéaire et l'influence confucianiste, source de discriminations intersectionnelles, les besoins de ces femmes ne sont pas considérés et, donc ne sont pas pris en compte dans les services de planification familiale. Ainsi, peu de données existent sur leurs besoins et leur possibilité d'accéder aux services de planification familiale.

Il est nécessaire de documenter les situations de ces jeunes adolescentes. Une étude sera réalisée pour analyser les freins des jeunes adolescentes quant à l'accès à la planification familiale, les solutions qu'elles emploient si elles arrivent à accéder à une planification familiale et si elles n'y arrivent pas, etc. L'étude sera partagée au ministère de la santé au niveau central et provincial, dans les réseaux de plaidoyer - en particulier le GBVnet, réseau national de défense des droits des femmes et de prévention des VBG composé d'ONG locales et internationales. Au sein de ce réseau, cette étude pourra compléter les données existantes produites par d'autres ONG pertinentes - ISDS, MSI reproductive Choices - pour renforcer l'importance de l'accès à la planification familiale. Elle sera également partagée avec les représentations diplomatiques sur place ayant les plus fortes dynamiques de coopération avec le Vietnam matière de santé - France, Allemagne, Etats-Unis. Cela permettra d'appuyer les attachés dans les choix de leurs priorités en matière de santé, et d'orienter la coopération internationale vers le renforcement de l'accès à l'ECS, la planification familiale et l'IVG.

Par l'intermédiaire de l'Académie des Femmes, il sera aussi proposé de partager l'étude au ministère de l'Education afin d'attirer l'attention des décideurs politiques sur le besoin de renforcer les textes existants sur l'accès à l'ECS.

Indicateurs de suivi de l'activité :

- 2 études sont réalisées et diffusées

**Activité 3.2 : Appui au renforcement des actions de plaidoyer national et local (tous les pays)**

Dans chaque territoire d'interventions, les associations se mobilisent selon différentes modalités pour influencer l'amélioration des DSSR, que ce soit pour la légalisation de l'avortement et l'amélioration des services de planification familiale, la mise en place de programme d'éducation complète à la sexualité.

**Madagascar** : un atelier de 5 jours sera organisé pour les membres du MMPF dans le cadre de leur renforcement des compétences, d'échanges de bonnes pratiques et de l'élaboration de la stratégie d'actions et de plaidoyer à 5 ans. Le MFPF fournira un appui au réseau SDSR de plaidoyer (32 associations membres) et à la coalition SDSR (issue du FGE 2021).

Des réunions de plaidoyer seront organisées avec les décideurs nationaux, dans le cadre de l'élaboration des nouveaux documents sur l'ECS et de la stratégie sur les infirmeries scolaires.

**Burkina Faso** : les jeunes PE seront outillé-es au plaidoyer au cours de leur formation continue. Un plan de plaidoyer, comportant les revendications des jeunes en matière de DSSR et d'ECS, sera co-construit par les jeunes et rendu disponible. A l'issue de cette formation, 4 jeunes par ville seront identifié-es par leurs pair-es comme porte-parole pour participer à 2 rencontres par ville avec des leaders, institutionnels et/ou chef-fes d'établissements sanitaires et scolaires. Ces rencontres auront par exemple pour objectif de réfléchir à une amélioration des conditions d'accès des jeunes aux centres de santé, à l'intégration systématique de l'ECS dans les cursus, à l'amélioration de la communication adultes- jeunes, etc.

Le RENASAGE est un réseau créé en 2013, composé d'une vingtaine d'associations œuvrant pour les droits et la santé sexuelle et reproductive au Burkina Faso. Après 10 ans d'activités, l'existence du réseau en tant que tel reste relativement précaire ; son financement dépend en grande partie des projets menés en partenariat avec le MFPF. Les associations qui la composent ne contribuent pas toutes au réseau (financièrement notamment). Afin de redynamiser le réseau, de le rendre plus autonome et d'en faire un acteur incontournable sur les DSSR au Burkina, notamment en termes de plaidoyer, des rencontres régulières entre les associations membres seront organisées. Elles auront pour objectif de repenser une vision commune et de co-construire une stratégie à 5 ans, de préparer des activités communes de plaidoyer, de mutualiser, d'échanger sur les expériences et pratiques, de travailler à l'autonomisation financière du réseau, etc. Certaines des rencontres pourront être accompagnées d'un-e consultant-e, en fonction des besoins identifiés.

**Tchad** : un atelier de 3 jours sera organisé pour les membres du Comité national de plaidoyer de l'ASTBEF avec des décideurs nationaux et membres de la COPSSR (Coalition des associations de la société civile pour le plaidoyer en faveur de la santé sexuelle et reproductive au Tchad). L'atelier consistera en un renforcement des compétences, l'échanges de bonnes pratiques et l'élaboration de la stratégie de plaidoyer national sur l'évolution du cadre légal en matière d'accès à l'avortement, à 5 ans. Un atelier similaire sera organisé au niveau local : un atelier de 3 jours avec des binômes des 10 comités locaux de plaidoyer avec les mêmes objectifs que l'atelier national précédent.

Puis, 6 mois plus tard et la dernière année, il sera organisé 2x2 jours d'analyse de pratique et de recadrage de la stratégie développée, dont des appuis théoriques complémentaires si besoin pour chacun des groupes. Il y aura donc 3 fois 3 jours de rencontres sur la période du projet.

De plus, 7 réunions de plaidoyer avec les décideurs nationaux et locaux et les leaders communautaires et religieux seront organisées, dans le but de discuter des avancées nécessaires en matière de DSSR.

**Tunisie** : le PCPA mène des actions de plaidoyer en faveur de l'amélioration de la qualité de l'éducation. Les résultats et effets du projet seront documentés sous la forme d'un rapport et d'une note de positionnement qui sera partagée au ministère de l'éducation par l'intermédiaire du PCPA. Parmi les messages pré-identifiés, il y aura la relance du programme d'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires et le renforcement des capacités des enseignant-es sur ces thématiques.

**Vietnam** : la VINAFFPA mène des actions de plaidoyer sur la base des résultats obtenus à la suite de programmes. La structure documente les actions qui ont été réalisées, ce qu'elles ont apportées aux individus et aux communautés. Puis elle entre en contact avec les représentations provinciales et centrales des ministères de la santé, de l'éducation, du travail. VINAFFPA entre aussi en contact avec les organisations de masse telles que la Fédération du travail, l'Union des femmes, l'Union des jeunes. VINAFFPA organise alors des conférences avec ces parties prenantes visant à faire prendre conscience de l'importance de la prise en compte de cours d'ECS dans les cursus scolaires. Dans quelques villes, les établissements scolaires ont poursuivi les cours sur l'ECS suite à ceux prodigués par VINAFFPA. Ainsi, au cours du dernier semestre du projet, une conférence présentant les résultats du projet sera organisée. BATIK Int. et VINAFFPA partageront les résultats et effets sur les jeunes impliquées dans le projet lors de conférences provinciales et nationales rassemblant toutes ces parties prenantes. Les messages clés seront dans la continuité des actions de plaidoyer de VINAFFPA et consisteront à ce que les parties prenantes s'engagent à des actions en faveur de la prise en compte de l'ECS dans les curriculums pédagogiques.

Indicateurs de suivi de l'activité :

- 8 sessions de renforcement de compétences sur le plaidoyer sont organisées
- 124 personnes sont formées au plaidoyer

### **Activité 3.3 : Capitalisation et échanges de pratiques sur les stratégies de plaidoyer, le pair à pair et les expériences de sensibilisation auprès des jeunes et des femmes (tous les pays)**

**Échanges de pratiques** : les échanges entre pairs sont une modalité du renforcement des capacités et des connaissances des OSC. En effet, ils permettent aux OSC de valoriser les actions réalisées tout en contribuant à l'apprentissage d'autres OSC. C'est pourquoi deux temps d'échange de pratiques et d'expériences seront organisés sur les actions de plaidoyer menées. Les OSC échangeront sur leurs modalités d'actions, leur stratégie, leur méthodologie et activités réalisées. Les participant-es pourront alors à la fois diffuser leurs pratiques, tout en apprenant de leurs pairs. Ces temps d'échange de pratiques se feront en même temps que les deux séminaires prévus et mentionnés dans l'activité 1.5.

**Capitalisation** : plusieurs tabous persistent sur l'éducation complète à la sexualité, notamment sur l'orientation sexuelle et les pratiques sexuelles, sur le fait d'aborder la sexualité avec des jeunes, etc. Dans ces contextes de résistance, la mise en avant des pratiques qui permettent d'aborder ces thématiques avec les jeunes et ce de manière adaptée, est nécessaire pour partager des bonnes pratiques et expériences à d'autres professionnel·les qui souhaiteraient le faire.

C'est pourquoi un processus de capitalisation sur les expériences d'éducation complète à la sexualité, hors cadre scolaire sera produit. Les thèmes de la capitalisation pourront porter sur : les portes d'entrée pédagogiques pour aborder la sexualité avec les jeunes, l'ingénierie pédagogique réalisée, les postures d'animation, la perception de l'entourage (dont les parents) quant à la sensibilisation des jeunes, etc. Les thèmes précis seront définis de concert avec les professionnel·les de l'éducation formé·es au cours du projet.

Indicateurs de suivi de l'activité :

- 40 personnes dont 25 jeunes se rencontrent lors de séminaires d'échanges d'expérience (5 jeunes et 3 adultes par pays)
- Un produit de capitalisation est réalisé

### ET spécifique convention programme :

Les objectifs pour les phases suivantes seront :

- en phase 2, contribuer à la prise de conscience de l'importance des droits à l'avortement et à la contraception par les pouvoirs publics grâce aux actions d'influence des OSC, des femmes et des jeunes
- en phase 3, contribuer à l'autonomie corporelle des femmes et des jeunes dans un contexte favorable grâce à des accès adaptés aux soins, PEC et ECS.

### Cohérence thématique :

La thématique centrale du programme est la **promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive**. Ainsi, quels que soient la zone et le degré d'accès à ces droits (garantis, reconnus, interdits, etc.), les activités mises en oeuvre sur le terrain visent à améliorer l'accès à la planification familiale et l'accès à l'éducation complète à la sexualité.

Basé sur une **approche d'empowerment**, le projet PADSSR va se décliner dans tous les terrains autour de plusieurs dimensions : le **renforcement des connaissances** et de la prise de décision des personnes (en priorité les jeunes et les femmes) ; **l'accès aux moyens** au travers du renforcement des services de soin et de prévention, et le plaidoyer pour contribuer à **développer des cadres juridiques favorables** au droit à l'avortement.

Une autre thématique structurante est l'approche fondée par les droits à travers l'analyse du cadre juridique et des capacités des détenteurs de droits qui sera fait dans tous les terrains.

### Cohérence géographique :

Bien que le projet se déroule dans les territoires dans lesquels BATIK International et le PFF interviennent historiquement, la logique de projet a été réfléchi à partir de trois dynamiques pays :

- 1er cercle de pays (Tunisie & Vietnam) : des territoires dans lesquels l'avortement est légal mais l'accès est difficile pour plusieurs raisons (méconnaissance des droits, tabous, problèmes d'infrastructure, etc.). L'objectif dans ces pays est d'améliorer l'accès au travers des campagnes d'information et sensibilisation

- 2e cercle de pays (Burkina Faso et Tchad) : pays où l'avortement est autorisé mais sous certaines conditions. A cela s'ajoute, un problème d'accessibilité des intrants. L'enjeu dans ces pays est double : la formation des professionnel·les de santé et la mise sur le marché des moyens de contraception

- 3e cercle de pays (Madagascar) : le droit à l'avortement est interdit mais il existe une forte dynamique de plaidoyer pour faire évoluer le cadre légal. Le projet permettra de donner des moyens aux organisations malgaches pour renforcer leurs actions de plaidoyer

Les degrés différents d'avancées sur l'accès aux droits seront à la base des échanges d'expériences entre les pays : les organisations issues des pays où les DSSR sont reconnus pourront partager leur trajectoire et leurs stratégies d'action. L'analyse décontextualisée de ces expériences, à travers des études ou des capitalisations, permettra d'identifier des leviers et des facteurs de blocage.

Dans cette perspective d'échange, des mouvements ou des organisations féministes d'autres pays seront sollicités ponctuellement, tels que les mouvements au Mexique ou Argentine. En effet, les associations et

## Pilotage et gouvernance du projet/programme

Le consortium est composé de deux organisations en charge de la coordination générale du projet avec les associations partenaires des différents territoires.

BATIK International (France et Vietnam) sera en charge :

- De la coordination générale et de la cohérence globale du projet, notamment par l'animation de temps de comités de pilotages, de réunions bilatérales techniques, du suivi et évaluation des activités, du suivi administratif et financier, la rédaction et la consolidation des rapports techniques et financiers
- Des activités de renforcement de capacités en lien avec le genre intersectionnel, l'empowerment et les techniques d'animation d'éducation populaire, ainsi que des séminaires d'échanges de pratiques
- De l'appui aux organisations membres du projet PADSSR dans la réalisation de leurs activités terrain, avec un appui de proximité pour les associations en Tunisie et au Vietnam

Le Mouvement Français pour le Planning Familial (France) sera en charge :

- D'appuyer à la coordination des activités dans les territoires du Burkina Faso, Tchad et Madagascar en lien avec les associations partenaires : suivi et évaluation des activités, suivi administratif et financier, consolidation des données issus des activités menées sur les territoires
- D'animer les ateliers de renforcement de capacités des associations partenaires de ces territoires, les échanges de pratiques nationaux et d'accompagner au renforcement des actions de plaidoyer
- D'apporter son expertise sur les DSSR et ses enjeux  
BATIK Int. et le MFPP co-piloteront les phases de diagnostic, de production de curriculum de formation, d'évaluation et la capitalisation du projet en fonction des besoins et des attentes du projet et des partenaires des différents pays.

Les associations partenaires du projet sont présents dans les territoires ciblés par le projet PADSSR et seront en charge :

- De participer à l'ensemble des temps collectifs (renforcement de capacités, comités de pilotage, réunion bilatérale, co-construction des curriculums de formations, etc.) et de mettre en œuvre les apprentissages et recommandations qui en seront issues
- De la mise en œuvre des activités de sensibilisation et de renforcement de capacités auprès des jeunes et des pairs-éducateur-rices, des membres des communautés, des professionnel-les de santé et des jeunes,
- D'accompagner les professionnel-les de santé dans l'amélioration du parcours de soins et de prise en charge,
- De réaliser les actions de plaidoyer.

Plusieurs instances de pilotage et de prise de décision seront organisées :

- Un **comité de pilotage** rassemblant l'ensemble des associations du projet, organisé annuellement. Lors de ces réunions, les participant-es discuteront de l'avancement global des activités, évalueront les progrès réalisés et identifieront les ajustements nécessaires pour contribuer à la vision du projet. Ces comités permettront également de mettre en place des stratégies de capitalisation des connaissances acquises, d'aborder les sujets d'études pertinents et d'examiner les évaluations externes. La communication interne entre les partenaires sera facilitée par des échanges électroniques, notamment par le biais de courriels, d'appels Zoom et de Skype, afin de garantir un suivi régulier des avancées du projet.

Au début du projet, il sera nécessaire de co-construire une vision commune à l'ensemble des associations du projet. En effet, l'implication collective de l'ensemble des organisations permettra de contribuer à la co-responsabilisation des associations du projet.

→ La co-construction de la vision et de ces marqueurs de réussite seront définis au cours d'un **comité de lancement** en ligne, en début de projet. Ce comité de lancement contribuera aussi à l'interconnaissance de l'ensemble des associations du projet PADSSR.

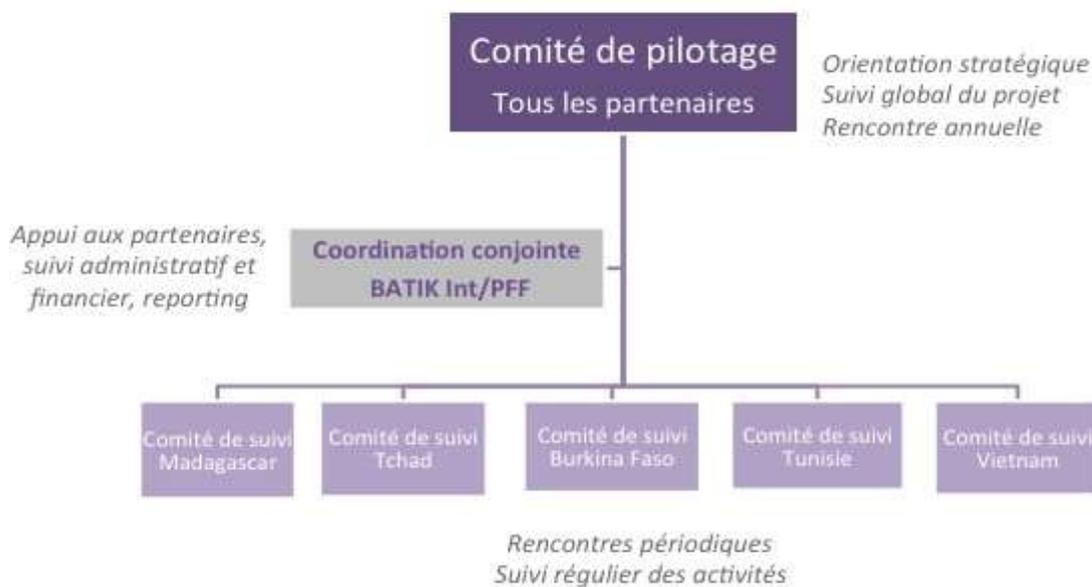
- Des **comités de suivi par territoire** : En complément des comités de pilotage, ces comités se réuniront régulièrement pour assurer un suivi étroit des activités menées dans les zones d'intervention spécifiques. La coordinatrice de programme jouera un rôle essentiel en effectuant des missions de suivi sur le terrain. Ces visites permettront d'apporter un appui technique aux équipes des partenaires locaux, de suivre de près l'avancement des activités et de capitaliser sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

- Une **instance de coordination globale** entre BATIK Int. et le MFPP sera aussi établie. Elle

aura plusieurs responsabilités :

- De définir conjointement les dispositifs de suivi financier et de suivi et évaluation des actions du projet PADSSR ;
- De clarifier les informations de suivi du projet au moment des périodes de reporting internes et externes ;
- De pré-cadrer les temps collectifs qui rassembleront et impliqueront l'ensemble des partenaires ;
- D'assurer une veille des risques sur les territoires. Au besoin, les associations partenaires concernées s'associeront aux réflexions ;
- Et de dialoguer régulièrement avec les financeurs du projet PADSSR.

## Mode de pilotage



### A. Modalités prévues pour le suivi technique et financier du projet/programme

Sur la base des guides administratifs et financiers déjà existants, BATIK Int. et le MFPP établiront une procédure de gestion des fonds.

La supervision du projet est répartie entre MFPP, qui est responsable des territoires du Burkina Faso, du Tchad et du Madagascar, et BATIK Int., qui est responsable des territoires du Vietnam et de la Tunisie. Le suivi technique et financier est assuré par les responsables de programme du MFPP et de BATIK Int., avec l'encadrement et l'appui de BATIK Int. Ce suivi inclut : la gestion administrative et financière, la rédaction des rapports techniques et financiers du projet réalisés semestriellement, le contrôle de l'utilisation des fonds.

Les associations partenaires dans les territoires d'intervention produiront des rapports financiers et techniques chaque semestre. BATIK Int. s'assurera de la cohérence des rapports et consolidera les données de tous les territoires.

### **ET spécifique convention programme :**

Ce programme contribue très concrètement au projet politique de BATIK International qui est de renforcer le pouvoir d’agir et de choisir des personnes et des communautés en situation de vulnérabilité. L’association mène actuellement des projets pour l’accès aux droits des femmes travailleuses, l’empowerment économique des femmes, la lutte contre les violences basées sur le genre et la déconstruction des stéréotypes de genre. Le projet PADSSR soutient les orientations stratégiques de recentrage autour de la thématique du genre et permet ainsi de renforcer les modalités d’intervention en intégrant les DSSR. En effet, il y a un lien fort entre les violences basées sur le genre, les discriminations et les DSSR.

Le projet s’inscrit dans la continuité des actions menées au Vietnam et dans la rive sud de la Méditerranée (projet lutte contre les violences basées sur le genre) où des ateliers de sensibilisation sont animés, pour une meilleure compréhension des enjeux de genre et des VBG, en plus de la prise en charge. Il faut souligner que la pratique courante des violences basées sur le genre expose les femmes, les filles et les minorités de genre à un plus grand risque de problèmes de SSR.

De son côté, le MFPP développe depuis plus de vingt ans des programmes de promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes, de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans des pays d’Afrique subsaharienne, dans la droite ligne de son engagement en France hexagonale et dans les outre-mer. Ces programmes ont inclus le Burkina Faso et Madagascar (programmes RRS et SSDG, PADSj pour le Burkina uniquement, PASMI pour Madagascar uniquement). Membre français du réseau “International Planned Parenthood Federation” (IPPF), le MFPP a également été sollicité pour son expertise par Expertise France au Tchad, ce qui lui a permis de rencontrer l’association tchadienne membre de l’IPPF; à l’issue de 2 programmes réussis, l’ASTBEF et le MFPP ont souhaité poursuivre leur collaboration au sein du PADSSR. Le MFPP souhaitant développer les liens avec les associations membres de l’IPPF, il a été suggéré de travailler également avec VINAFFPA au Vietnam et la FISA à Madagascar.

Par ailleurs, le MFPP a mené plusieurs projets multi-pays avant de développer des activités spécifiques à chaque pays dans des projets nationaux. Après plusieurs années de ce fonctionnement et dans une logique d’aller vers davantage d’horizontalité dans nos partenariats, il a semblé pertinent de redonner l’occasion d’échanges de pratiques et d’expériences à travers ce projet multi-pays.

### **Modalités de suivi et d’évaluation**

Dans le cadre du projet PADSSR, trois niveaux d’évaluation seront réalisés :

#### **Suivi-évaluation**

Il aura pour objectif de renseigner le bon déroulé des activités prévues par le projet. Le suivi-évaluation permettra de **renseigner les indicateurs de suivi**. De plus, il sera proposé que chaque organisation réalise une première analyse des effets des activités.

Grâce à un dispositif de suivi et évaluation, les associations du projet renseigneront chaque semestre les activités qui se sont réalisées et ainsi que celles prévues au cours des 6 prochains mois.

A partir des informations collectées, BATIK Int. se chargera de consolider les informations pour le reporting.

Un groupe d’étudiant-es sera mobilisé du septembre 2023 à février 2024 afin d’appuyer l’équipe projet à la mise en place d’un dispositif de suivi et évaluation avec une approche orientée changement. Le groupe proposera aussi une méthodologie quant à l’amélioration des pratiques d’intégration des jeunes en tant qu’acteur·rices et non bénéficiaires dans le projet PADSSR (notamment dans la gouvernance du projet).

Outil de suivi-évaluation (prévisionnel) : base de données des activités renseignée grâce aux comptes- rendus des activités et des questionnaires d'évaluation pré et post activités.

### **Evaluation externe**

L'équipe projet sera appuyée par des consultant-es externes afin de mener, dès le début du projet, un accompagnement sur une évaluation dans une approche orientée changement. Il sera proposé aux consultant-es d'appuyer à la définition des marqueurs de changements qui seront évalués en fin de projet. L'idée étant que les consultant-es puissent enrichir la vision du projet et les indicateurs actuels du cadre logique avec l'identification des changements intermédiaires. Ensuite, ces mêmes consultant-es réaliseront des évaluations territoriales et une évaluation globale du projet PADSSR.

Les termes de référence de l'évaluation sont préparés par MFPP et BATIK International, en liaison étroite avec les recommandations du comité de pilotage.

#### **ET spécifique convention programme :**

Une évaluation externe finale sera commanditée en fin de programme. Les termes de références seront élaborés conjointement par BATIK Int et le Planning Familial, après avoir recueilli les attentes des partenaires internationaux, puis soumis à l'AFD pour validation.

La méthodologie des approches orientées changement (AOC) sera mobilisée au sein de ce processus pour faire participer et mobiliser les populations elles-mêmes dans l'atteinte de changements sociaux sur leurs territoires.

Dans le cadre du dispositif de suivi, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs d'analyse d'impact seront définis en début de programme avec les partenaires du projet.

L'évaluation finale pourra utiliser cette matière collectée pour analyser l'évolution du processus collectif et proposer des recommandations pour la prochaine phase. Il est envisagé que l'équipe d'évaluation sélectionnée suite à un appel d'offres se déplace dans les pays d'intervention du programme.

## **STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES PARTENAIRES**

Comme il est prévu tout au long du projet PADSSR, le renforcement des OSC partenaires est au cœur de la stratégie d'action du projet. Les lacunes ont été identifiées à deux niveaux :

- Une faible connaissance des thématiques de l'ECS par les jeunes et les femmes
  - Des freins quant à la prise en charge des femmes dans les centres de soins.
- Les associations partenaires sont elles-mêmes des structures d'information et/ou de prise en charge des jeunes. Néanmoins, elles dénotent que les modules d'informations des jeunes ne sont pas adaptés à leurs besoins et/ou à leur contexte de vie. Pour la prise en charge et estiment que les modules existants doivent être revus et testés dans leur territoire (par exemple, au Vietnam, dans le curriculum It's All One, il n'est pas inclus les enjeux ethniques alors qu'ils sont particulièrement présents et ont un impact sur la SSR des jeunes).

À la suite d'échanges avec les partenaires pour le cadrage du projet PADSSR, il en ressort 3 axes clés pour la stratégie de renforcement des capacités en lien avec les personnes ciblées et leur mission professionnelle :

1. L'appui aux professionnel·les des jeunesses dans le cadre des ateliers qu'elles/ils organiseront auprès des jeunes et des pairs-éducateur·rices. Elles/Ils ont évoqué la nécessité de co-construire un parcours pédagogique adapté aux besoins des jeunes et des contextes d'intervention, en se basant sur des modules déjà existants. Les thématiques incluront : le genre, les DSSR, les Violences Basées sur le Genre, la sexualité, les relations interpersonnelles, le corps, etc.
2. L'appui aux professionnel·les de la santé en contact avec les femmes et jeunes souhaitant avorter et/ou accéder à une contraception. Ici, l'accompagnement devra permettre d'améliorer les

parcours de prise en charge des femmes et des jeunes. Les thématiques abordées seront : le counseling, les VBG, l'accueil et l'écoute active, etc.

3. Les membres des associations partenaires impliquées dans des actions de plaidoyer seront appuyés dans le renforcement des pratiques de plaidoyer tels que la mobilisation des institutions et pouvoirs publics en fonction de leur intérêt et influence, la communication des messages clés identifiés, etc.

Le projet PADSSR prévoit de mobiliser différents moyens de renforcement de capacités :

- Des ateliers de formations animés par BATIK Int. ou le MFPP auprès d'une association partenaire sur les territoires ciblés (en présentiel ou à distance) ;
- Des échanges de pairs à pairs regroupant l'ensemble des parties prenantes du projet PADSSR ;
- Un accompagnement au fil de l'eau par BATIK Int. et le MFPP via les échanges réguliers entre les structures après les formations et lors des réunions de suivi des activités.

### **Évolution des actions mises en place dans le temps et les Impacts institutionnels et organisationnels prévus sur les partenaires et autres parties prenantes**

Suite aux formations des associations du projet, la mise en application des acquis sera validée par :

- Les professionnel·les des jeunes seront amené·es à animer des ateliers de sensibilisation et de formations auprès des jeunes, des pairs éducateurs, des parents et des leaders communautaires,
- Les professionnel·les de santé amélioreront leurs pratiques de prise en charge,
- Les membres des associations animeront des espaces de concertation pour des actions de plaidoyer.

In fine, il est attendu que :

- Les informations sur la SSR transmises aux femmes et aux jeunes soient de qualité et répondent à leurs besoins afin qu'elles/ils améliorent leur choix en matière de SSR ;
- Les parcours de prise en charge sont améliorés et correspondent aux besoins et attentes des personnes accueillies ;
- Les représentant·es d'institutions publiques s'engagent dans un processus d'amélioration de la sensibilisation à l'ECS et des parcours de prise en charge.

Le projet PADSSR se place dans une perspective de genre transformative. Toutes les associations du projet seront formées à cette notion, de façon à ce que toutes les entités aient une compréhension commune de l'égalité des genres.

Le projet prend aussi en compte l'approche empowerment émancipatrice. C'est-à-dire que les jeunes et les femmes deviennent actrices et acteurs, individuellement et collectivement, de leur SSR.

Les ateliers établiront un contexte d'apprentissage fondé sur des valeurs féministes (égalité, respect, transparence, non-discrimination, etc.). Les outils d'éducation populaire mettront l'expérience des participant·es au cœur de l'apprentissage. Grâce à des questionnaires pré et post-formation, les contenus des ateliers seront adaptés en fonction des besoins des participant·es. Les femmes et les jeunes filles ne seront plus à la marge des échanges (soit de nouveau dans un système de dévalorisation de leurs savoirs, expériences et besoins) mais au centre des actions, ce qui contribuera à leur valorisation.

Les jeunes n'ont pas suffisamment accès à des informations de qualité sur leur SSR. En particulier les jeunes femmes, dont l'accès à l'avortement et à la planification familiale relève du parcours de la combattante, voire, est impossible dans certains territoires, et ce, au risque de leur vie.

Les jeunes seront impliquées à différentes échelles du projet :

- En tant que participant-es à des ateliers de sensibilisation dont les expériences seront au cœur des échanges,
- En tant que pairs-éducateur-rices en capacité d’informer ses pairs sur les DSSR,
- En tant qu’intervenant-es, sources d’expertises, lors des séminaires d’échanges de pratiques entre les jeunes.

### **ET spécifique convention programme :**

La stratégie de renforcement des capacités comprend 2 volets complémentaires : le renforcement des capacités des OSC et professionnel·les de soins à accompagner les dynamiques d’accès aux DSSR d’une part, et les capacités administratives et financières des associations partenaires pour gérer des programmes avec des bailleurs internationaux d’autre part.

#### Concernant **le renforcement des capacités sur les DSSR :**

Cette stratégie se décline en plusieurs étapes. Le cadre thématique de ce renforcement des capacités est le genre et la santé sexuelle et reproductive. L’expertise du PFF sera particulièrement mobilisée dans la conception et la mise en œuvre de cette stratégie. Le renforcement de chaque organisation partenaire sera conçu au cas par cas, en fonction des besoins, des priorités et de la disponibilité des organisations. Bien que le Planning familial français dispose d’une expertise, les objectifs de renforcement seront décidés conjointement avec les partenaires. Les modalités sont à la fois l’animation d’ateliers de formation, de séminaires d’échange d’expériences et d’analyse collective, des webinaires et des visites de terrain entre les pairs.

Les différentes actions de sensibilisation et de formation prévues concernent les capacités suivantes :

- connaissances sur les droits sexuels et reproductifs
- techniques de plaidoyer,
- postures de facilitation et animation en éducation populaire

A noter aussi l’enjeu que BATIK International renforce ses propres capacités d’intervention auprès des populations en situations de vulnérabilités sur la question DSSR en profitant de l’expérience et de l’expertise développées par le PFF et les organisations locales.

Concernant le **renforcement des capacités des organisations en gestion administrative et financière**, il répond à 2 enjeux détaillés ci-dessous:

- le renforcement des capacités à gérer des contrats de financement publics en répondant aux exigences de transparence et de redevabilité financières. Pour ce faire, la contrôleur·euse de gestion de BATIK Int mettra à disposition des partenaires un guide de gestion qui suscitera une formation avec l’appui de l’auditeur du projet
- le renforcement des capacités à mobiliser des cofinancements pour les projets menés en co-responsabilité.

## **COMMUNICATION ET VISIBILITÉ**

Il y aura différents niveaux de communication dans le cadre du projet PADSSR :

- La **visibilisation du projet** à travers les activités réalisées auprès des financeurs, des organisations partenaires engagées sur les thématiques des DSSR, des coopérations bilatérales, etc. Elle se fera par la production des brochures disponibles en ligne et en version papier.
- La **mobilisation d’acteur-rices** dans les différents territoires, par exemple, lors de l’organisation d’une réunion de concertation pour le plaidoyer, l’organisation d’un atelier de sensibilisation. Les supports de communication seront des affiches imprimées et diffusées en ligne. L’équipe projet fera preuve d’attention quant aux mots utilisés sur les supports de communication, afin de ne pas porter préjudice aux associations des territoires. Par exemple, au Burkina Faso et en Tunisie, l’emploi du terme “éducation à la sexualité” peut les mettre en difficulté (à remplacer par “éducation à la vie affective” par exemple).
- La sensibilisation des adultes (parents et leaders) à travers des causeries au Burkina Faso, des

ateliers de sensibilisation au Tchad, l'invitation et la participation des parents des étudiant·es dans les évènements de lancement des clubs au Vietnam et en Tunisie.

- L'orientation des jeunes et des femmes à travers **une campagne de communication au Vietnam et en Tunisie**. Les campagnes auront pour objectif d'orienter le public vers des services d'informations et de prise en charge adaptés. Les supports de communication seront divers et accessibles sur les réseaux sociaux.